

«**Bord de Sèvre**» – Le Thouet – 85290 MORTAGNE SUR SEVRE

Gîte N° 85G263349 - Agréé 3 épis par l'antenne des Gites de France de Vendée

Capacité d'accueil : 4 personnes et un bébé.

Animaux non acceptés

Propriétaire : Patrick Allaire – 17 rue des vignes – 44115 Haute Goulaine.

Tel : 06 70 14 24 00

E mail : annepatrickallaire@free.fr

CONTRAT DE LOCATION

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la location de notre gîte.

Pour confirmer votre réservation, nous vous invitons à retourner tous les documents à l'adresse suivante :

Patrick ALLAIRE – 17 rue des vignes – 44115 HAUTE GOULAINE.

LE LOCATAIRE :

Nom : Prénom:

Adresse :

.....

Pays :

Tel fixe : Tel portable :

E mail :

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants de moins de 2 à 14 ans : d'enfants de moins de 2 ans :

Dates du séjour :

Arrivée le A partir de 16heures (*)

Départ le A 10 heures (*)

(*) Ces horaires pourront être aménagés sous réserve que propriétaire et locataire en aient convenu.

Prix du séjour :

Prix de la location :

Option location de draps :

Option ménage en fin de séjour :

Total en euros :

Ce prix s'entend toute charges comprises. Seul un forfait chauffage est à prévoir en sus selon la saison.

La taxe de séjour est en sus.

Un dépôt de garantie de 250 euros vous sera demandé à votre arrivée dans le gîte.

Remarque particulière :

Ce gîte est situé sur un terrain de 1200 m2 non clos en bordure de rivière.

Je joins à mon contrat de location daté et signé,

- **mon attestation d'assurance responsabilité civile villégiature,**
- **un acompte deeuros représentant 25% du prix total du séjour calculé ci-dessus**

et m'engage à régler le solde à mon arrivée dans le gîte.

Si vous résidez en France vous pouvez régler par chèque bancaire ou chèques vacances (agrément en cours). Si vous résidez à l'étranger, demandez à votre banquier un chèque de banque (bankdraft).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de location stipulées sur le document joint intitulé « conditions générales de location » et les accepte.

Fait àLe.....

Signature du Locataire :

.....

Fait àLe.....

Signature du propriétaire :

.....

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU GITE « BORD DE SEVRE »

Réservation et conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total du prix de la location et un exemplaire du contrat signé.

Absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Règlement du solde du séjour : Le solde du montant de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Dépôt de garantie : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le contrat de location est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le contrat de location) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

- Annulation avant l'arrivée dans les lieux :
L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.
Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée inscrite sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde du prix de la location.
- Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation par le propriétaire : Lorsque avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit en informer le locataire par lettre recommandée avec AR et reverser immédiatement au locataire l'intégralité des sommes perçues, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Cession du contrat par le locataire : Le locataire peut céder son contrat de location à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour. Dans ce cas le locataire signataire du contrat est tenu d'informer le propriétaire par lettre recommandée avec AR au plus tard 10 jours avant le début du séjour.

Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Capacité du gîte : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Accueil des animaux : Les animaux ne sont pas acceptés dans ce gîte. En cas de non respect de cette clause, le propriétaire peut refuser le séjour et aucun remboursement ne sera effectué.

Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

DESCRIPTIF DU GITE «Bord de Sèvre»

Le gîte est situé au lieu dit « Le Thouet » sur la commune de MORTAGNE SUR SEVRE (85290)

Gîte N° 85G263349 - Agréé 3 épis par l'antenne des Gîtes de France de Vendée
Ouvert toute l'année

Capacité d'accueil : 4 personnes et un bébé.

Animaux non acceptés

Le gîte, est situé à 15 minutes du Puy du Fou, au coeur du bocage Vendéen et de la Vallée de la Sèvre, en bordure de la rivière d'une part et des sentiers de randonnées d'autre part.

C'est une maison indépendante totalement rénovée en 2013.

La maison est construite de plein pied côté rue et en surélévation côté rivière. La maison bénéficie ainsi du côté pratique et fonctionnelle du plein pied et de la vue en surélévation sur le jardin, la rivière et la vallée.

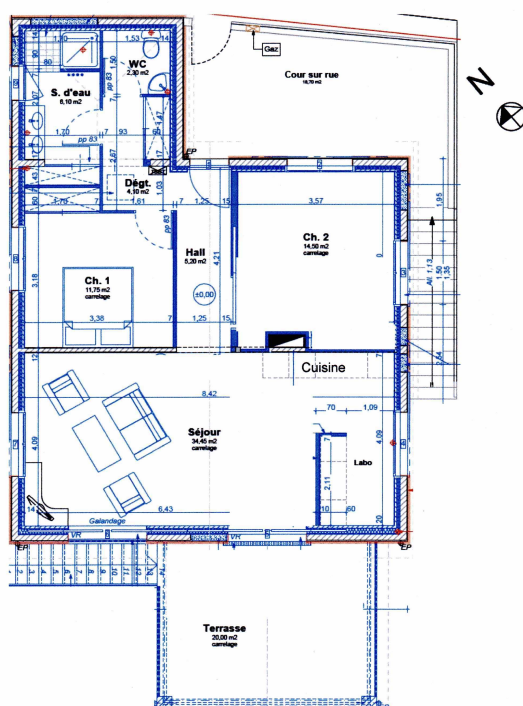
La propriété comprend

- l'habitation de 80 m2 habitables complétée d'une terrasse de 20 m2 couverte et close
- en contrebas un jardin de 160 m2 environ avec des noisetiers et des pruniers, une grande terrasse
- en bordure de rivière une prairie de 1200 m2,
- un espace pour garer les véhicules

L'accès à la rivière est libre, sans clotûre.

L'habitation comprend

- un espace salon séjour cuisine (cuisine totalement équipée à neuf : four, four micro ondes, table de cuisson 4 feux gaz de ville, lave vaisselle, lave linge ...)
- une chambre équipée d'un lit de 140 x 190
- une chambre équipée de deux lits de 90 x 190
- une salle de bains avec double vasques, douche avec receveur extra plat, sèche serviettes, rangements, sèche cheveux ...
- toilettes indépendantes



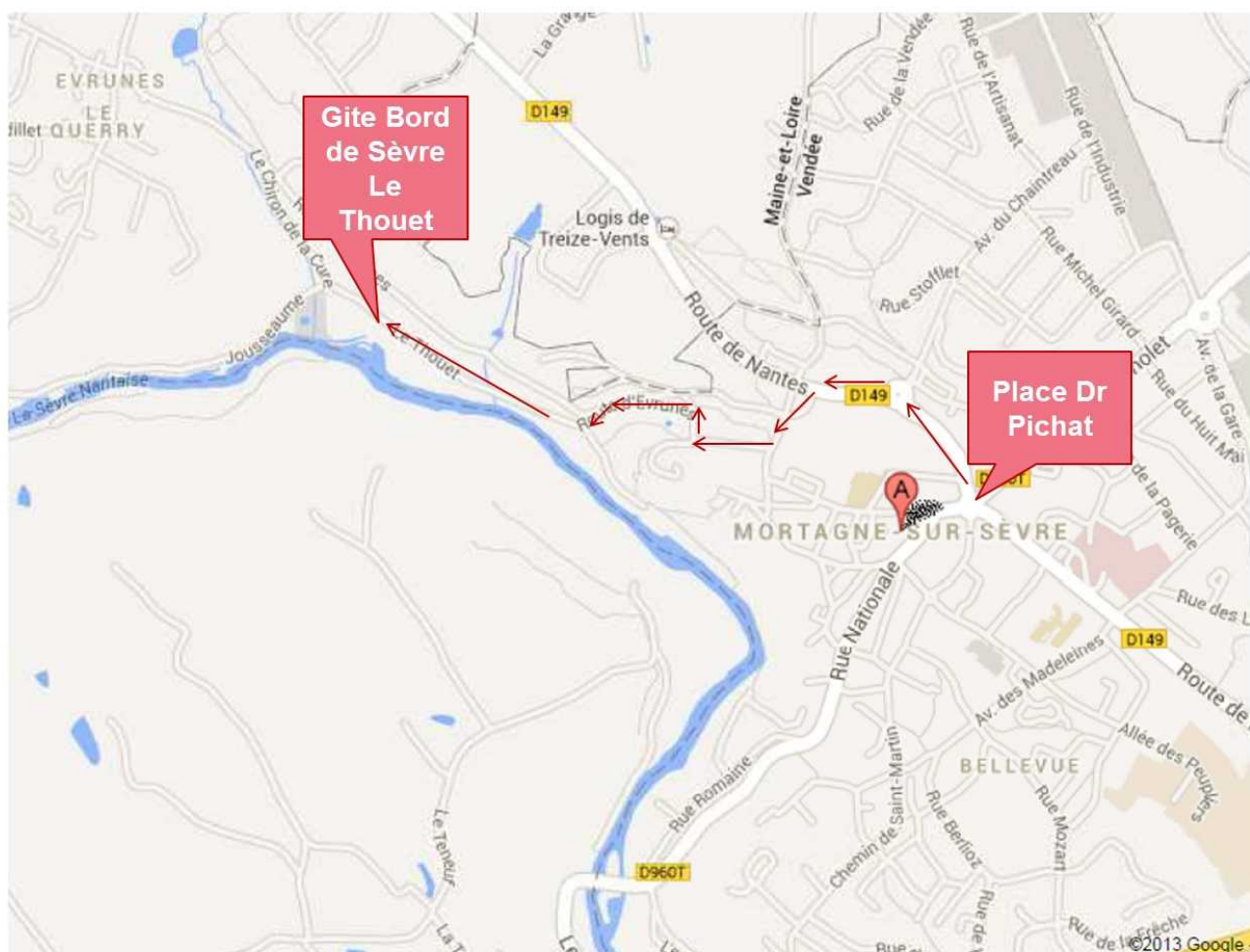
La maison rénovée en 2013 bénéficie d'une très bonne isolation et le chauffage par le sol procure un grand confort pour une location quelque soit la saison. Toutes les pièces sont carrelées, dotées de grandes fenêtres, très lumineuses et de divers placards et rangements.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à consulter notre site
<http://gite-vendee-bord-de-sevre.fr/>
et nous serons ravis de répondre à toutes vos questions.

Accès au gîte :

Au centre de Mortagne (Place du Docteur Pichat)

- prendre la direction de Clisson
- passer un 1er rond-point où se situe une boulangerie
- suivre la direction Clisson puis 150 m après le rond-point, prendre à gauche la Rue des Etangs
- poursuivre Rue des Etangs, puis pendant environ 250 m sur la droite prendre la route qui serpente le long du château, puis descend vers dans la Vallée de la Sèvre.
- à l'embranchement, prendre la direction du « Thouet »
- suivre sur la droite, la route descend le long de la rivière pendant environ 300 m
- sur votre gauche, la maison a des volets coulissants rouge bordeaux, vous êtes arrivés !



Un plan d'accès figure également sur le site <http://gite-vendee-bord-de-sevre.fr/>